

AUDIT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation énergétique d'une copropriété

Objectifs de la formation

Connaître les nouvelles réglementations GRENELLE, ALUR et européennes en copropriété

Connaître les nouveaux outils

Identifier les blocages des copropriétaires et faciliter le passage à l'acte de travaux

Prévenir les futures obligations de travaux et planifier les travaux

Public concernés

- Professionnels de la copropriété, architectes, maitres d'œuvre, bureaux d'étude, bureaux d'études thermiques, AMO, AMOD, bailleurs sociaux, promoteurs-rénovateurs, marchands de biens, conseillers énergie, énergéticiens, ALE, EIE, économistes de la construction, directions immobilières, copropriétaires, conseillers syndicaux de copropriété, collectivités locales, asset managers, property managers, diagnostiqueurs, entreprises de construction, ingénieurs et responsables techniques, juristes, avocats

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Accueil des participants

Généralités juridiques

- La situation des copropriétés en France
- Le protocole de Kyoto, la directive européenne « Énergie »
- La réglementation française thermique dans l'existant
- Les obligations générales françaises des lois grenelle 1 et 2 et de la loi ALUR
- Le programme européen Trainrebuild

Les nouvelles obligations des copropriétés

Les Lois Grenelle

- Les DPE
- Les audits énergétiques
- Les plans de travaux

- Les contrats de performance énergétique
-

La Loi ALUR

- Les Plans pluriannuels de travaux
 - Les fonds de prévoyance
 - Les audits globaux architecturaux d'immeubles
 -
-

Combiner efficacement ces nouveaux outils

- Le retour sur investissement
- La combinaison des audits thermiques et architecturaux
- Les bilans initiaux de copropriété
- L'analyse du blocage des copropriétaires
- Les solutions pratiques : exemples de réussites et d'échecs
- L'utilité du « plan biodiversité » en copropriété

Déjeuner

Les dispositifs d'incitations et de facilitations

- Crédits d'impôts
 - CEE (Certificats d'Economie d'Energie)
 - PTZ et ECO-PTZ collectifs et individuels
 - L'innovation des travaux d'intérêt collectif sur parties privatives
 - La nouvelle majorité de l'art. 25 de la loi pour voter les travaux d'économies d'énergie et les énergies renouvelables
 - L'autofinancement des travaux de rénovation énergétique par la vente du droit
 - de surélévation : les nouvelles règles de la loi ALUR
 - Les conseillers Info Énergie et le système « Cocach Copro »
-

La nouvelle donne en copropriété

- Le développement des copropriétés
- Le verdissement des copropriétés : la nouvelle « valeur vénale verte »
- Les nouveaux labels environnementaux en copropriété
- Les futures obligations de travaux
- Les « nouveaux « éco-syndics de copropriété »
- Les nouvelles techniques de communication,
- La gestion dématérialisée

Fin de journée

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à

<https://formations.lemoniteur.fr> | 01 79 06 71 00 | formations@lemoniteur.fr

une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.